

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 25 avril 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-102

Objet de la délibération : Délibération relative à la demande de subvention auprès de la CAF pour la « valisette maternité » 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à quinze heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy donne procuration à BOURLIN Sébastien, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, LASSOUTANIE Chantal donne procuration à DELZERS Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que l'un des axes du projet Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est le développement des services d'accompagnement à la parentalité ;

CONSIDERANT que le projet de « Valisette Maternité » développé par la Communauté d'Agglomération a pour objectif d'apporter, le plus tôt possible, aux futurs parents, une information sur les modes d'accueil et les services d'accompagnement à la parentalité existant sur le territoire ;

CONSIDERANT que la « Valisette Maternité » distribuée aux futurs parents depuis 2020 répond à l'objectif visé et que l'action est approuvée et reconnue par tous les partenaires institutionnels et associatifs ;

CONSIDERANT la subvention de 2 000 € octroyée par la MSA Provence Azur dans le cadre de la Convention Grandir en Milieu Rural signée le 23 novembre 2021 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération peut solliciter des financements auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses prévisionnelles	Subvention sollicitée		Autofinancement
		CAF du Var	MSA Provence-Azur	
Valisette Maternité 2022	9 000 €	2 250 €	2 000 €	4 750 €

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'approuver la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, d'un montant de 2 250 €, correspondant à 25 % des dépenses prévisionnelles relatives à « la Valisette Maternité » 2022,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents,**
- **et de dire que la dépense est inscrite au Budget Principal 2022 de la Communauté d'agglomération**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 25 avril 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND